

**Avis d'Appel d'Offres National**  
**DAON N°01-PK17/UGPRD/MHA/2023**

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPM) du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement a obtenu dans le cadre du financement du Projet Aftout Essahli des fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de sécurisation et protection des infrastructures et sites sensibles d'AEP de l'Aftout Essahli situées au Pk 17 de Nouakchott, pour un délai ne dépassant pas **(06) six mois**.

- 1- Le Ministère sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux demandés en un seul lot indivisible.
- 2- La passation du présent Marché de travaux sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.
- 3- Consistance des travaux :
  - Construction de mur de clôture de 2400 mètres linéaires sur l'ensemble des installations.
  - Construction des bâtiments comme indiqués dans les plans
  - Les travaux d'électricité nécessaires,
  - Les travaux de fluides : adduction d'eau, plomberie sanitaire,
  - Les travaux nécessaires pour l'évacuation des eaux usées et eaux vannes (puits perdus, fosses septiques, regards de visite),
- 4- Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante :

Unité de Gestion du Projet du Réseau de Distribution d'eau de Nouakchott  
UGPRD  
ZRD 0015  
Tél : 45256128

- 5- Les soumissionnaires intéressés peuvent consulter gratuitement et/ou obtenir un dossier d'Appel d'offres complet, à l'adresse mentionnée ci-après, contre un paiement d'une somme non remboursable de 5 000 MRU. Le paiement sera effectué au niveau du trésor public. Le Dossier d'appel d'offre sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du trésor.

Adresse :  
Unité de Gestion du Projet du Réseau de Distribution d'eau de Nouakchott  
UGPRD  
ZRD 0015  
Tél : 45256128

**Les exigences en matière de qualification sont :**

- 6- Avoir réalisé, à titre d'entrepreneur principal au cours des dix dernières années, trois marchés de construction, dont la valeur moyenne est égale ou supérieure à **Trente millions d'ouguiyas (30 000 000 MRU) :**

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
  - Il est exigé, sous peine de rejet, de renseigner et de justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
    - La référence du marché,
    - Le montant du marché,
    - La date de réception (fournir le PV de réception),
    - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
    - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
  - Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires
  - En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement), la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
  - Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.
- 7- Disposer d'un personnel qualifié et du matériel technique nécessaire.
- 8- Fournir une attestation bancaire prouvant la capacité d'autofinancement de l'entreprise à hauteur de **6 000 000 d'ouguiyas (Six millions MRU)**, conformément au mode spécifié dans le DAO.
- 9- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen certifié pour les travaux de construction au cours des exercices 2018-2019-2020-2021-2022 supérieur ou égal à **30 000 000 d'ouguiyas (Trente millions MRU)**.
- 10- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : quatre cent mille Ouguiyas (400.000) MRU ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 11- Une visite des lieux groupée sera organisée par l'UGPRD une seule fois, le 07/09/2023. Le lieu de rencontre est à la station du PK17 à 10h GMT. L'attestation de cette visite qui sera remise à chaque participant doit être dans l'offre

technique du soumissionnaire. Les coûts liés à la visite des lieux sont à la charge du soumissionnaire.

12- Les offres doivent être remises à l'adresse suivante :

Ilot C – lot 455 Tevragh-Zeina - Nouakchott - Mauritanie

Tel : +(222) 45 25 38 52

Date : le 21/09/2023

Heure : à 12H (heure GMT)

13- Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture à l'adresse suivante :

Ilot C – lot 455 Tevragh-Zeina - Nouakchott - Mauritanie

Tel : +(222) 45 25 38 52

Date : le 21/09/2023

Heure : à 12H15 (heure GMT)

14- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être présentées en **toutes taxes comprises**.

15- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

16- Les entreprises qui sont dans les situations ci-dessous décrites ne peuvent pas soumissionner :

- Les entreprises qui ont des projets résiliés avec le MHA durant les deux dernières années.
- Les entreprises qui ont des projets en cours de réalisation avec le MHA accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouvertures des offres.
- Les entreprises qui ont plus de deux marchés encours de signature ou d'exécution avec le MHA le jour de lancement du présent avis.

M

LE SECRETAIRE GENERAL

MOCTAR AHMED BOUCEIF

